

En un clin d'œil

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 24 FÉVRIER AU 23 JUIN 2025



Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande

Projet en bref

Le parc éolien de la Madawaska comprendrait 45 éoliennes de 6 MW, en milieux forestier et agricole à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, dans la MRC de Témiscouata. Parc éolien de la Madawaska S.E.C., l'initiateur, est formé d'un partenariat à parts égales entre EDF Renouvelables, Hydro-Québec et l'Alliance de l'énergie de l'Est.



Source : EDF Renouvelables Canada

Les principaux constats et avis de la commission

- ▶ La publication d'un suivi de la progression de la production d'énergie éolienne accompagné d'une reddition de comptes sur l'avancement de l'atteinte des cibles de décarbonation permettrait d'apprécier la contribution de cette filière à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du Québec;
- ▶ Le gouvernement du Québec devrait mettre en place un suivi régulier permettant de mesurer la contribution des revenus éoliens générés au Bas-Saint-Laurent à la vitalité économique des collectivités de ce territoire;
- ▶ L'Alliance de l'énergie de l'Est devrait renforcer ses communications financières auprès de la population afin de garantir une gouvernance transparente, intègre et responsable;
- ▶ Le gouvernement du Québec devrait généraliser à tous les parcs éoliens, existants et futurs, le bridage des éoliennes pour prévenir la mortalité des chauves-souris, dont plusieurs espèces sont menacées;
- ▶ Le gouvernement du Québec devrait procéder à une évaluation des effets cumulatifs du développement éolien à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, afin d'assurer la gestion durable et responsable de ce territoire;
- ▶ L'initiateur devrait collaborer avec la Ville d'Edmundston et tenir compte des conséquences potentielles du projet au Nouveau-Brunswick, notamment dans le bassin versant de la rivière à la Truite.

La commission conclut que le projet de parc éolien de la Madawaska devrait être autorisé en raison de ses retombées économiques structurantes pour le Bas-Saint-Laurent et de son inscription dans les objectifs gouvernementaux en matière d'électrification de l'économie et des transports.

L'audience en bref

5

séances
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion



34

**mémoires
déposés**

15

**mémoires
présentés
en séance
publique**

2

**opinions
verbales**

Le rapport contient

10 19 77 4
avis constats pages chapitres

Participation citoyenne

Le chapitre 2 fait état des préoccupations et des opinions du public. Il y est notamment question :

- ▶ Du modèle de gouvernance du développement éolien;
- ▶ Des retombées économiques du projet;
- ▶ De l'information et de la consultation sur le projet;
- ▶ Des effets du projet sur l'environnement.

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

LIRE LE RAPPORT